

moins de deux ans après celui de Lise Bonnafous³. Ainsi que l'écrit Françoise Guichard, Présidente de l'association *Reconstruire l'École*⁴, « des personnels mal traités et maltraités, jadis insultés par leur ministre, toujours méprisés par les parents (surtout et y compris les fédérations d'iceux), peu ou pas du tout soutenus par leur hiérarchie, parfois même harcelés, ça commençait à se savoir. Des enseignants rendus malades par un empilement de réformes technobureaucratiques aussi inefficaces qu'autoritaires, *La Verrière*⁵ en est pleine. Mais des professeurs conduits à se donner la mort, comme dans la police, comme à France-télécom, c'est, semble-t-il, un fait nouveau, même si, selon Daniel Arnaud⁶, les pourcentages des suicides dans l'Éducation Nationale sont également bien placés dans ce macabre palmarès de l'horreur ordinaire ».

En bref, des réformes (encore !) ont été menées à la hâte, sans réelle réflexion à long terme et sans concertation véritable, ce, à tous les niveaux. L'actuel gouvernement ferait bien de reprendre à son compte ce qu'un rapport en sa faveur⁷ affirmait en juin 2012 contre le gouvernement antérieur, à savoir que notre système éducatif est « déboussolé par une succession de réformes brutales ».

Ces nouveaux changements sont en passe d'être inefficaces, ils menacent à court terme l'École (élèves, étudiants et professeurs) et ainsi, la nation toute entière⁸ et ils rendent *hic et nunc* notre vie professionnelle insupportable.

Concernant **LE PRIMAIRE**, la réforme des rythmes scolaires dont on nous rebat les oreilles dans les médias depuis un an⁹, bricolée à la va-vite, sans échanges

préalables ni avec les personnels, ni avec les élus locaux, s'avère impossible à mettre en place de façon satisfaisante. Était-il bien nécessaire de chambouler l'emploi du temps des maîtres, des élèves et de leurs parents, d'« enquiquiner » nombre de fonctionnaires de mairies, tout cela pour faire perdre leur temps à des enfants qui mériteraient tout de même mieux d'apprendre à lire, à écrire et à compter, que d'être initiés aux « mystères inexplorés de la civilisation swahili, de la danse bretonne, du galoubet et de la construction de menus objets en bois »¹⁰ : les messies de l'Éducation nationale n'ont donc toujours pas compris – ou feignent d'ignorer – que leur patronage et ses niaiseries, substitué à un enseignement solide des fondamentaux, est inefficace en matière de réussite scolaire et de promotion sociale pour les enfants les plus démunis ; quant aux parents des plus favorisés, ils seraient en droit de s'agacer de ce que l'école publique se mêle ainsi de leurs affaires, à savoir du choix et de l'organisation des activités extra-scolaires de leurs enfants.

La politique de la terre brûlée se poursuit également dans **LE SECOND DEGRÉ**, toujours sous prétexte de « faire réussir » (*sic* !) tout le monde : comme on a renoncé à amener au baccalauréat des élèves d'un niveau suffisant, il s'agit désormais d'ajuster le baccalauréat à des candidats dont les connaissances et les méthodes de travail sont plus qu'incertaines ; qu'on en prenne acte : l'« usine à gaz » que constitue la réforme du lycée, mise en place sous le ministère Chatel, a bien été entérinée avec détermination par le ministère Peillon.

Quant à **L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**, comme si la loi Pécresse n'avait pas suffi, il fait aujourd'hui les frais de la création des « Écoles supérieures du professorat et de l'éducation » (les « ESPÉ »), mises en place, là aussi, en absence de toute consultation sérieuse – notamment des associations disciplinaires – et dans la précipitation et l'inconséquence. À seulement trois mois de la rentrée, l'ouverture des ESPÉ était encore contestée : avec un dispositif de formation des enseignants extrêmement compliqué à mettre en œuvre (conception et durée de la formation, financement des études, place des concours de recrutement *etc.*), on revient au dispositif qui prévalait avant la désastreuse réforme Darcos-Pécresse – avant 2009, mais en pire, avec de nombreuses contraintes supplémentaires. En outre, avec en particulier une baisse importante du volume horaire consacré à la préparation des concours,

³ Voir <http://www.r-lecole.fr/mensuel13.htm>

⁴ <http://www.r-lecole.fr>

⁵ Centre de réadaptation et de réinsertion des personnels de l'Éducation nationale : <http://www.mgen.fr/index.php?id=397>

⁶ Auteur, notamment, au sujet de l'École, du livre *Le harcèlement moral dans l'enseignement. Sévices publics*. Voir p. 20 du présent numéro.

⁷ Le Rapport de Mme Brigitte Gonthier-Maurier, que nous commentons dans *MESSAGES*57, daté de juin 2012.

⁸ Nous pensons notamment ici à la Réforme de la formation des enseignants.

⁹ Même le « Nouvel Obs », dont on connaît l'idéologie, qualifie, certes du bout des lèvres, de « boxon » la mise en œuvre de cette réforme dans la Capitale. Rythmes scolaires : "À Paris, ça a été le boxon".

<http://tempsreel.nouvelobs.com/education/20130905.OBS5764/rythmes-scolaires-a-paris-ca-a-ete-le-boxon.html>

¹⁰ Nous citons encore une fois Françoise Guichard.



▪ Pour la cosmétique, mais pourquoi pas ?, « ces valeurs de la République seront rappelées par l'affichage de la Déclaration des droits de l'homme et symbolisées par l'apposition du drapeau et de la devise de la République sur les façades de chacune des écoles et de chacun des établissements scolaires publics. »

▪ plus techniquement, les contrats d'objectifs des EPLE « deviennent tripartites avec la collectivité de rattachement et le conseil d'administration comprend un second représentant de la collectivité. »

▪ Enfin, ce qui n'est pas forcément très malin..., la loi supprime « les dispositifs 'd'apprentissage junior' et d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) pour les moins de 15 ans ».

3) Les ESPÉ (Écoles supérieures du professorat et de l'éducation)

La date limite du retour des dossiers de projets d'accréditation des ESPÉ avait été fixée au 12 mai 2013. Les conseils d'administration des universités se sont ensuite exprimés sur ces projets, avant que le CNESER se prononce sur les accréditations.

Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, et Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, ont présenté les futures ESPÉ lundi 1^{er} juillet 2013 à l'université de Lyon.

Les textes officiels relatifs aux ESPÉ ont ensuite été publiés au Journal Officiel et les ESPÉ habilitées ont été mises en place le 1^{er} septembre dernier.

Les décrets et arrêtés concernant les ESPÉ sont les suivants :

▪ **Décret n° 2013-768 du 23 août 2013**¹⁵

Il est relatif au recrutement et à la formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre de l'éducation nationale

▪ **Décret n° 2013-782 du 28 août 2013**¹⁶

Il fixe les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des écoles supérieures du professorat et de l'éducation

▪ **Arrêté du 27 août 2013**¹⁷

Il fixe le cadre national des formations dispensées au sein des masters MEEF « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation. »

Pour rappel,

Début de citation «

▪ La loi d'orientation instaure les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ), **qui seront pleinement intégrées à l'université et ouvriront leurs portes à la rentrée 2013.**

▪ Les ESPÉ auront pour **mission d'assurer la formation initiale** de tous les enseignants et personnels d'éducation, **de la maternelle à l'enseignement supérieur**, et de participer à leur **formation continue**. Elles formeront également les étudiants de licence bénéficiant d'un **emploi d'avenir professeur**, ainsi que toutes les personnes souhaitant développer des compétences dans le domaine de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

▪ Dans le cadre de ces missions, les ESPÉ assureront le développement et la promotion de **méthodes pédagogiques innovantes et des usages du numérique**.

▪ La mise en place d'une **nouvelle formation initiale** permettra aux étudiants se destinant aux carrières du professorat ou de l'éducation d'acquérir toutes les compétences nécessaires et de bénéficier d'une **entrée progressive dans le métier**. Cette **formation** aura une **forte dimension professionnalisante** et accordera une place centrale à la recherche.

▪ Le **concours** aura lieu à la **fin de la première année de master**. **Pour les étudiants admis**, l'année de master 2 comprendra une unité d'enseignement incluant un **stage en responsabilité** dans une école ou un établissement scolaire. Ces étudiants auront alors le statut de **fonctionnaires stagiaires** et seront **remunérés**.

▪ À l'issue de cette formation, les étudiants se verront délivrer un **master** avec une mention **enseignement, éducation, formation** (MEEF).

» *Fin de citation*¹⁸

¹⁵ Décret n° 2013-768 du 23 août 2013 : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027894331&dateTexte=&categorieLien=id>

¹⁶ Décret n° 2013-782 du 28 août 2013 : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027905225&dateTexte=&categorieLien=id>

¹⁷ Arrêté du 27 août 2013 : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027905257&dateTexte=&categorieLien=id>

¹⁸ Site Internet du MEN :



Analyse et conséquences

Cette restructuration du système éducatif suppose un abaissement des exigences au collège comme dans l'enseignement supérieur. On renonce :

- à donner à tous les élèves, dès l'école, la maîtrise des apprentissages fondamentaux ;
- à élever le niveau réel des bacheliers pour le rapprocher des actuelles exigences de l'enseignement supérieur ;

Par ailleurs, la constitution d'un cursus continu de 6 ans (bac-3/bac+3) risque d'avoir de graves conséquences sur le rôle et donc sur les modalités de passage du baccalauréat qui ne constituera plus qu'un simple bilan d'étape placé au milieu de ce cursus de 6 ans.

Enfin, la constitution d'un « bloc école/collège », d'une part, et d'un bloc « lycée/enseignement supérieur », d'autre part, menace d'éclatement le second degré, avec des conséquences redoutables sur les statuts des professeurs.

FAEN-SAGES.

L'activité contentieuse du SAGES

En janvier 1996, date de la création du SAGES, les professeurs agrégés affectés dans le supérieur se trouvaient en danger, sans que personne se présente pour défendre leurs intérêts : il était donc impératif qu'ils disposent, enfin, de représentants.

La réglementation le permettait, mais il s'en est toutefois fallu de peu que le SAGES meure dans l'œuf : dès décembre 1996, le gouvernement alors en fonction que édictait en effet une législation destinée à empêcher les nouveaux syndicats de se présenter aux élections professionnelles, en exigeant d'eux la preuve préalable de leur représentativité selon des critères que, du reste, la plupart des syndicats déjà en place ne remplissaient pas eux-mêmes. Ironie du sort, cette législation était publiée le jour même du vote à la première élection à laquelle le SAGES fut candidat. FO⁶⁰ en a demandé, sans succès, l'application immédiate, dans le but avoué de récupérer « sur tapis vert » les électeurs perdus dans les urnes.

⁶⁰ FO : Force ouvrière.

Mais alors arrivé 5^e sur 11 listes en présence, le SAGES a pu se présenter aux élections qui ont suivi, augmentant son score d'une élection CAPN⁶¹ à l'autre, doublant en 2008 son score de 1996, et obtenant un élu au CNESER⁶² en 2007 puis en 2011. Nous pouvions espérer finir par obtenir un élu à la CAPN des agrégés.

Une réforme de la législation syndicale est hélas intervenue, en 2010 pour la Fonction publique, dont l'objet est, sans ambiguïté, de limiter le pluralisme. De nombreuses et amples irrégularités ont en tout cas émaillé les élections d'octobre 2011, faussant la régularité du scrutin et préjudiciant plus particulièrement au SAGES et à la fédération à laquelle il a adhéré, la FAEN⁶³.

Deux recours en annulation ont été intentés, l'un relatif à l'élection à la CAPN des professeurs agrégés, l'autre à l'élection au CTM⁶⁴. Le premier n'est toujours pas jugé, ce que rien d'objectif et de raisonnable ne justifie. Pour le second, alors que l'écart en voix relatif à l'attribution du dernier siège était de 0,01 % des inscrits (*sic* !), et que le ministère a lui-même reconnu au moins 2 % d'erreur (personnes oubliées des listes d'électeurs ou ayant rencontré des problèmes techniques pour voter), le Tribunal administratif a refusé d'annuler le scrutin et il a fallu rédiger un recours en appel.

Comme si cela ne suffisait pas, une autre injustice nécessite un autre contentieux lourd et délicat. Cette injustice consiste en ce que les élections au CTM de 2011, au suffrage direct, concernaient seulement le CTM de l'Éducation nationale ; pour le CTM de l'enseignement supérieur, des élections auront lieu fin 2014, et sa composition actuelle, qui résulte d'un scrutin indirect, a été prorogée jusqu'à cette date. Or, les PRAG qui auraient voté pour le SAGES au Comité technique n'ont pu le faire ni dans le cadre de l'Éducation nationale en 2011 (car ils étaient non éligibles), ni dans le cadre de l'Enseignement supérieur (faute d'élection au suffrage direct). La législation et les choix du gouvernement ont donc un effet particulièrement néfaste pour le SAGES : l'empêcher de recueillir le vote des PRAG pour la mesure de sa représentativité !

L'élection au CNESER de mars 2011 confortait heureusement celle de 2007, le SAGES recueillant 35 % des suffrages des PRAG. Mais après que, début

⁶¹ CAPN : Commission administrative paritaire nationale.

⁶² CNESER : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

⁶³ FAEN : Fédération autonome de l'Éducation nationale.

⁶⁴ CTM : Comité technique ministériel.



**AGRÉGÉS (collège, lycée, supérieur),
le SAGES est votre SYNDICAT
Site Internet : <http://www.le-sages.org>
Renseignements, adhésion : contact.sages@gmail.com**

À juste titre selon nous, la FSU⁷⁴ a toujours considéré la future réforme comme une « usine à gaz » préparée dans la précipitation et impropre à répondre aux urgences actuelles. Elle a notamment émis des doutes quant au caractère « intégré » de la formation. Elle exigeait, comme préalable à toute réforme, que soit établi un « vrai bilan », sur une période suffisamment étendue. Ce préalable n'a pas eu lieu...

La CGT⁷⁵ s'est montrée sensible à la volonté de démocratisation annoncée par le projet de réforme, tout en demandant une programmation des recrutements et des moyens, et en évoquant l'ouverture des recrutements à des personnes ayant déjà un métier.

Autonome Sup' a regretté, fort justement selon le SAGES, que les étudiants se destinant au professorat ne puissent bénéficier d'un « vrai master », et s'est souvent inquiété du calendrier des concours.

QSF⁷⁶, par la voix de Denis Kambouchner⁷⁷, s'est déclarée inquiète pour la rentrée 2013, et redoutant les « coups d'accordéon » (alternance de recrutements massifs et de pénuries de postes offerts) qui ont déjà fait tant de mal à l'École et à l'Université.

Quant à notre syndicat, il a, systématiquement,

- précisé que, dans tous les cursus sélectifs menant directement à une profession (médecins, avocats, ingénieurs, voire professeurs dans un nombre significatif de pays, dont la Finlande – si prisée des politiques depuis quelques années –, **la sélection est toujours antérieure à la « professionnalisation »** à proprement parler ;

- rappelé que, pour ce qui concerne l'enseignement, l'étudiant a, en tant qu'élève auparavant, été immergé dans le contexte professionnel qui est celui du professeur, et qu'il en est donc imprégné peu ou prou.

Qu'il n'y a donc pas lieu, en conséquence, AVANT la sélection des candidats au professorat, de « professionnaliser », si professionnaliser ne vise pas l'acqui-

sition à proprement parler de connaissances suffisamment approfondies dans une discipline donnée et de méthodes requises pour la préparation d'un enseignement de qualité dans cette discipline ;

- réaffirmé aussi qu'**enseigner est aussi un art**, au sens qu'on lui donne pour les professions libérales (expertiser, pour un expert scientifique, plaider, pour un avocat, etc.) ou pour l'artisanat, certes nécessaire en sus de connaissances purement académiques, mais **qui s'acquiert essentiellement par la pratique**, sous forme de stages puis par l'expérience ;

- redit que la professionnalisation à proprement parler doit donc se placer **APRÈS** la réussite au concours et **AVANT** la titularisation

- expliqué que, **s'agissant de réapprovisionner le vivier des candidats au métier de professeur**, il conviendrait en tout premier lieu de **mettre fin au chaos qui règne dans nombre d'établissements scolaires et qui se répercute dans les classes.**

L'un des critères les plus dissuasifs vis-à-vis des métiers de l'enseignement est en effet la détérioration constante des conditions d'exercice des professeurs des enseignements primaire et du second degré, associée à des salaires de misère.

Depuis des années, nous n'avons cessé de réaffirmer **le devoir de l'administration, inscrit dans la Constitution⁷⁸, d'instaurer les conditions propices à la transmission des savoirs** et nous avons demandé que cette nécessité soit explicitement rappelée dans la loi : en vain ! Car depuis des années, les réformes consistent davantage à entériner des conditions de travail de plus en plus difficiles que d'engager contre elles une réelle politique de remédiation ;

- rappelé que **l'agrégation ne destine pas exclusivement au second degré mais aussi aux CPGE et à l'enseignement supérieur.**

L'administration, campant toujours sur ses positions, n'a cessé de marteler de son côté que :

- c'est la professionnalisation qui constitue le cœur de la réforme en cours ;

- que le modèle par étapes (formation académique puis concours, puis formation pratique) « ne marche pas »⁷⁹;

De fait, **l'opportunité d'une formation théorique préalable à une formation « professionnelle » du**

⁷⁴ FSU : Fédération syndicale unitaire. Elle comprend notamment les syndicats enseignants suivants : le SNES (Syndicat national des enseignements du second degré), le SNE-SUP (Syndicat national de l'Enseignement supérieur), le SNUIPP (Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC), et le SNEP (Syndicat national de l'éducation physique).

⁷⁵ CGT : Confédération générale du Travail.

⁷⁶ QSF : Qualité de la science française.

⁷⁷ En décembre 2012. Denis Kambouchner : professeur d'université (Paris I), philosophe et historien de la philosophie moderne.

⁷⁸ « L'organisation de l'enseignement public obligatoire gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ».

⁷⁹ Affirmation non argumentée sérieusement.



Classes prépas : état des lieux et perspectives⁸²

Bien qu'elles soient le cycle de formation scolaire et universitaire le plus performant – ou, précisément, parce qu'elles le sont ! – les prépas sont régulièrement la cible de campagnes de dénigrement haineux orchestrées par des populistes d'un troisième type qui ne viennent plus des extrêmes mais du milieu bien-pensant.

C'est ainsi que chaque année, en janvier ou en février, au moment – quelle coïncidence ! – où s'ouvre la campagne APB d'inscription dans le supérieur, le journal *Le Monde* publie un pamphlet pseudo-sociologique sur « l'Enfer des prépas ».

La palme revient à Marie Desplechin dont l'article du 3 février 2012 est une consternante anthologie de la topique anti-prépas. On y dénonce pêle-mêle l'élitisme, le conservatisme, l'individualisme, le ségrégationnisme d'une structure pathogène, voire totalitaire. « Dans le pamphlet effaré qu'il consacre à l'école française⁸³, l'américain Peter Gumbel compare les prépas françaises à l'armée américaine en guerre, telle que représentée dans le film *Full Metal Jacket*, de S. Kubrick. La comparaison est outrancière, mais elle est historiquement juste », écrit-elle (*sic* !). Soit dit en passant, il y aurait beaucoup à dire sur l'état de l'école américaine et la sélectivité de ses grandes universités, mais là n'est pas le problème.

Tentons de garder notre calme et reprenons la liste des principaux griefs.

I - Commençons par le plus important. Loin de favoriser la promotion sociale, la prépa serait un instrument d'auto-reproduction de l'élite.

⁸² Texte publié avec l'aimable autorisation de son auteur, membre du SIAES, syndicat ami du SAGES, membre de la FAEN. Déjà paru dans le bulletin du SIAES n°56. SIAES : Syndicat indépendant académique de l'enseignement secondaire (Aix-Marseille) : <http://www.siaes.com/> Sur les CPGE, on lira aussi le texte *L'enfer des CPGE, ou : une belle opération d'intox*, par F. G. à l'adresse suivante : <http://leblogdelapresidente.over-blog.com/article-l-enfer-des-cpge-ou-une-belle-operation-98522018.html>

⁸³ *On achève bien les écoliers*, Grasset 2006.

Il est vrai que le nombre d'élèves issus de milieux modestes y est encore trop faible (7 % contre 51 % d'enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures). Mais il convient de remarquer :

1 - que cette proportion n'a cessé de décroître depuis les années 50 où le nombre d'enfants d'ouvriers atteignait 29 % en prépa. Selon certains spécialistes, c'est à partir des années 80 que les prépas et les grandes écoles se ferment socialement. Or, ce sont les années de la démocratisation massive de l'enseignement secondaire : étrange coïncidence ! Se serait-elle accompagnée d'un accroissement des inégalités et d'un désintérêt pour les meilleurs élèves ? Est-ce la faute des profs de prépas s'ils ne reçoivent plus aucun dossier des établissements sensibles et si, dans lesdits établissements, les élèves désireux d'oser une prépa en sont vigoureusement dissuadés en particulier par des CO-Psy qui en brossent un tableau apocalyptique, c'est-à-dire par ceux-là mêmes qui n'ont de cesse de dénoncer la fracture sociale ?

2 - que la proportion est la même dans l'enseignement supérieur non sélectif (7 % de fils d'ouvriers en master, et plus que 4,6 % en doctorat).

3 - que, depuis 2011, nous avons obligation de recruter 30 % de boursiers par classe (mesure, il est vrai, discutable puisqu'un enfant d'ouvrier sur deux n'atteint pas le niveau bac).

4 - qu'il ne faut pas confondre la cause et l'effet. La sociologue Marie Duru-Bellat, qui n'est pourtant pas tendre avec les classes préparatoires, a raison de souligner que ce n'est pas au niveau des prépas qu'il faut poser le problème des inégalités sociales : elles apparaissent dès la maternelle et ne cessent de se creuser au collège puis au lycée (envisage-t-on de supprimer collèges et lycées pour autant, comme c'est le cas pour les prépas ?). Bref, l'ascenseur social ne doit pas se réparer au 20^e étage, s'il n'a pas démarré au rez-de-chaussée. Si j'osais, j'irais même jusqu'à dire, fort d'une expérience pédagogique de près de 40 ans, qu'un élève issu d'un milieu modeste, une fois admis en prépa, y réussit mieux que dans une autre structure, et que l'écart avec ses camarades s'y réduit. Mais il s'agit d'une inconvenance sociologique, j'en conviens !

II - Deuxième grief, l'« Enfer » !

La souffrance en prépa est bien réelle pour certains, mais elle ne tient pas à la prépa en tant que telle et n'est pas plus grande que la souffrance des



